

A
**L'ensemble des Administrations Publiques
Etablissements et Entreprises Publics
et Collectivités Territoriales**

Objet : Echange des vignettes 2023

A l'instar des années antérieures, j'ai l'honneur de vous informer que la SNTL organisera une campagne pour l'échange des vignettes non utilisées de 2023 par des vignettes 2024. Par ailleurs, je vous prie de veiller au respect des délais ci-dessous :

Prestation	Délai
Echange des vignettes 2023	Du 18/12/2023 au 29/03/2024
Etablissement des conventions 2023	Au plus tard le 20/12/2023
Retrait des vignettes 2023	Au plus tard le 29/12/2023
Etablissement des conventions 2024	A partir du 02/01/2024

Les vignettes 2023 non retirées à la date précitée seront :

- Reversées à la Trésorerie Générale du Royaume (TGR) pour les administrations à Budget Général ;
- Remboursées aux comptes des Administrations à Budget Autonome Collectivités Territoriales et Entreprises et Etablissements Publics.

La campagne d'échange des vignettes 2023 se déroulera **du 18/12/2023 au 29/03/2024 de 8h15 à 16h15** et va permettre aussi le traitement de vos différentes demandes au niveau de nos agences comme suit :

Agence SNTL	Région Administration
Laayoune 06 61 90 34 68	Guelmim-Oued Noun / Laâyoune-Sakia El Hamra / Dakhla-Oued Ed-Dahab
Fès 06 60 35 03 59	Fès-Meknès / L'Oriental
Rabat 06 14 61 11 95	Les autres régions

Aussi, et pour réduire le temps de traitement de vos demandes, je vous demanderai de bien vouloir donner vos instructions à vos services pour utiliser les vignettes volantes 2023 avant le 31/12/2023, et éviter leurs présentations à la SNTL pour échange. Aussi, **je vous invite à télécharger le formulaire de demande d'échange des vignettes en :**

Cliquant sur ce lien <https://sntl.ma/e-docs/services> Ou en scannant le QR code

Restons à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.



Directeur des Services
Btissam EL MIDAOUI